

ouverture

les Maisons du Conseil général

Tous les services en direct, près de chez vous

c'est plus facile
quand on est proche

PROXIMITÉ
SOLIDARITÉ
DÉVELOPPEMENT



Premier partenaire de votre réussite



Avec les Maisons du Conseil général, le premier partenaire de votre réussite devient votre voisin.

L'Oise bouge et innove :
les Maisons du Conseil général, réparties sur tout
le département, rendent accessibles aux habitants
de l'Oise les services auxquels ils ont droit.

La proximité est la garantie d'une action efficace
à votre service. Le choix de l'emplacement
de ces Maisons a été étudié de sorte que chaque
Isarienne et Isarien puisse s'y rendre aisément,
en voisin.

Cette initiative concrétise la volonté du Conseil
général d'être au plus près des attentes et des
besoins de chacun.

Espaces de proximité, les Maisons du Conseil
général vous permettent d'être informé, guidé,
conseillé, aidé.

Les Maisons du Conseil général sont ouvertes
à tous les habitants de l'Oise, mais également à
leurs élus et à leurs associations, qui y trouvent
des services adaptés à leurs actions.

Le Conseil général de l'Oise



La nouvelle Maison de
Grandvilliers

Partenaire attentif des demandes de chacun

Des démarches simplifiées, sans longue marche

Vous souhaitez rénover ou adapter votre habitation ?

Vous avez des questions concernant le logement, l'emploi, les bourses scolaires ?

À la Maison du Conseil général, vous êtes accueilli, écouté et guidé dans vos recherches. Votre interlocuteur vous explique les démarches éventuelles à entreprendre, les services concernés. Il vous aide à les contacter, facilite toutes vos démarches. À deux pas de chez vous.

Une information pratique, immédiate

Vous avez besoin de renseignements pratiques fiables ? Vous voulez consulter la presse ? Trouver une brochure sur l'environnement ?

La Maison du Conseil général met à votre disposition une documentation pratique : codes et guides juridiques, presse locale, ouvrages sur l'Oise, guides et brochures des organismes partenaires sur le tourisme, l'emploi, la santé, la sécurité routière, etc.

L'accès libre et gratuit à internet pour vos recherches

Consulter les sites de recherche d'emploi sur internet ?

Comment télécharger des formulaires ?

Accéder à un portail d'information qui vous concerne ?

La Maison du Conseil général vous donne accès librement et gratuitement à internet. La borne d'accès vous permet de consulter les sites départementaux adaptés à vos besoins. Connaître en ligne les aides sociales, les bourses scolaires, les aides aux communes, etc. Télécharger certains formulaires de demandes. Vous pouvez bénéficier d'une aide pour une recherche plus spécifique.

Rencontrer aisément les professionnels pour vous guider

La Maison du Conseil général organise avec des organismes partenaires, des permanences sur les sujets qui vous concernent.

- **Le logement** : connaître vos droits en tant que locataire ou bailleur, bénéficier de conseils pour la maîtrise de l'énergie.
- **La construction** : être conseillé pour faire construire, bénéficier de conseils pour des travaux d'aménagement.
- **Emploi** : comment être aidé pour la recherche d'un emploi, défendre vos droits.
- **Soutien juridique** : être aidé si vous êtes victime d'un dommage, si vous rencontrez un problème de consommation...

Afin de définir précisément vos besoins et vos attentes, un diagnostic du territoire est engagé en association avec la population, les élus et les acteurs sociaux du secteur.

Découvrir le patrimoine de l'Oise et la vie culturelle

Quels sont les événements à ne pas manquer dans votre région ?

Quels sont les monuments, les sites à découvrir à côté de chez vous ?

À la Maison du Conseil général, vous trouvez des informations sur les expositions organisées dans le département, les manifestations culturelles, les ouvrages et documentation sur le patrimoine de l'Oise.





c'est
plus facile
quand
on est proche

Partenaire pour mieux vivre son handicap

Pour le Conseil général, une personne handicapée a les mêmes droits que tous les citoyens et doit bénéficier de la même qualité de services.

Un accueil adapté pour vous recevoir

La Maison du Conseil général est conçue et spécialement aménagée pour accueillir les personnes handicapées, leur permettre l'accès à tous les espaces, à tous les moyens techniques proposés au public : point internet, documentation pratique, etc.

Une écoute, une information, des conseils

De quelles aides peut bénéficier une personne handicapée ? Comment trouver la documentation pratique, administrative, juridique spécifique ? quels organismes contacter ?

Les personnes handicapées ont, à la Maison du Conseil général, un interlocuteur sensibilisé pour les accueillir, les renseigner, les aider dans leurs recherches sur internet, les orienter vers les services compétents.

Le contact avec les organismes spécialisés

La Maison du Conseil général peut mettre en relation la personne handicapée avec les organismes partenaires.





c'est plus facile quand on est proche



Partenaire de la vie de votre association

Vous êtes impliqué dans une association locale : la Maison du Conseil général est la vôtre.

Une information sur tous les programmes

*De quelle aide peut bénéficier votre association ?
Quel montant obtenir ?*

À la Maison du Conseil général, vous êtes accueilli par un personnel compétent qui vous donne une information sur les programmes d'aide du Conseil général, vous indique les procédures à suivre.

Un accompagnement pour monter votre dossier

*Comment constituer un dossier ?
Quelles sont les pièces à fournir ?
À qui l'adresser ?
Quels sont les délais de réponse ?*

Le chargé de mission de la Maison vous aide dans toute la procédure. Il vérifie que toutes les pièces administratives sont réunies, enregistre votre demande, vous fournit un avis, transmet votre dossier. Il vous informe ensuite de l'avancement du dossier.

Un accès plus simple aux subventions

Vos démarches sont plus simples, et votre dossier est traité plus vite.

Un espace dédié à disposition

*Comment assurer la gestion de l'association ?
Où tenir les réunions ?*

La Maison du Conseil général met à disposition l'espace associations.

Dans cet espace spécialement aménagé, vous pouvez disposer d'un poste informatique équipé de logiciels de gestion et de comptabilité adaptés aux besoins des associations, de matériel de reprographie.

- Vous pouvez effectuer ainsi toutes les tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'association.
- Vous pouvez vous faire aider par un responsable dans les domaines administratif et comptable.
- Vous disposez d'un accès internet, pour toutes vos recherches.

L'espace est aménagé et disponible pour réunir les membres du bureau, ou les assemblées générales de votre association.



Partenaire des projets de votre vie locale

Pour vos élus locaux :

Une information sur les programmes départementaux

*Quelle aide le Conseil général peut-il apporter
à un projet communal ?*

Quelles sont les procédures à suivre ?

À la Maison du Conseil général, les élus et le personnel communal trouvent les informations utiles sur les programmes départementaux d'aide aux communes, les procédures, les interlocuteurs.

Un accompagnement dans la constitution de dossiers

Lieu de travail et de concertation avec les élus, la Maison du Conseil général leur apporte une aide pour constituer leurs dossiers, réceptionne et vérifie les pièces administratives, enregistre les demandes et les transmet à la Direction du développement des territoires.

Une participation aux instances de développement local

Pour élaborer les projets de développement, d'aménagement du territoire, d'environnement, qui associent département et communes, communautés de communes ou communautés d'agglomération, le Conseil général est présent sur le terrain : le personnel des Maisons du Conseil général est appelé à participer aux groupes de travail en matière d'action territoriale.



Votre Maison du Conseil général vous accueille



→ L'adresse de la Maison la plus proche

Maison du Conseil général
17, rue d'Amiens
60210 Grandvilliers
Tél : 03 44 10 82 00 - Fax : 03 44 04 96 14

→ Des horaires adaptés à votre mode de vie

Du mardi au vendredi de 10h à 12h30
et 13h30 à 18h.
Le jeudi de 10h à 12h30 et 13h30 à 20h.
Le samedi de 9h à 13h.

→ Un personnel à votre écoute

Chargée de mission :
Nadège Traullé
Chargée d'accueil :
Aline Tillier

→ Votre Conseiller général



Guy Bouvier
Conseiller général du canton
de Grandvilliers



c'est plus facile quand on est proche

Maison du Conseil général de Grandvilliers
17, rue d'Amiens
60210 Grandvilliers
Tél : 03 44 10 82 00 - Fax : 03 44 04 96 14



Conseil général de l'Oise
1, rue Cambry
60024 Beauvais cedex
www.oise.fr

